Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20260519-202627-DE

DELIBERATION

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

COMMUNE HOEDIC

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation 05 mai 2026 Date d'affichage Nombre de conseillers : - en exercice : 11 - présents : 8 - votants : 11	L'an deux mil VINGT SIX le 11 mai Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. CHIFOLEAU Jean-Luc Maire. Etaient présents: MM. CHIFFOLEAU Jean-Luc .ALLANIC Christian. BLANCHET Julien. DESTREHEM Hadrien. LEMOINE Michel. LE SCOARNEC Goustan MMES. BLANCHET Veronique. CHERON Béatrice. LE PALMEC Valérie. MALAMITSAS Véronique. MOISDON Emilie Absents : LE SCOARNEC Goustan, pouvoir à M. BLANCHET Julien DESTREHEM Hadrien, pouvoir à M. CHIFFOLEAU Jean Luc MALAMITSAS Véronique, pouvoir à LEMOINE Michel Formant la majorité des membres en exercice A été élue secrétaire : MME MOISDON Emilie

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir.

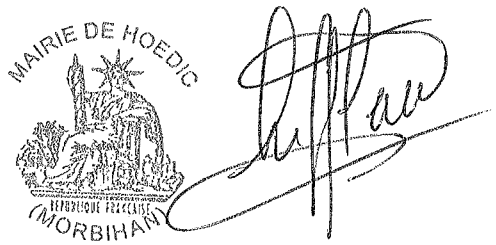
Par une délibération n° 2026DC/071 en date du 24 avril 2026, le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant par commune.

Le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres.
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;
Vu la délibération n°2026DC/ en date du 24 avril 2026 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique portant composition de la CLECT ;

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20260519-202627-DE

Le Conseil municipal :
- Désigne M. Chiffoleau Jean Luc comme représentant au sein de la CLECT.

Le Maire,



Fait et délibéré à Hoëdic le 11 mai 2026
Pour copie conforme à Hoëdic le 12 mai 2026